



L'UNSA AG2R soutient le mouvement national du 19/01 et appelle tous les salariés d'AG2R qui le peuvent à s'associer à la mobilisation

Mais .. comment je fais pour faire grève ??

Le droit de grève est un droit reconnu à tout salarié dans l'entreprise. La grève est définie comme étant une cessation collective et concertée du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles. Elle entraîne une retenue sur le salaire du salarié gréviste.

Il n'existe aucune durée légale minimale ou maximale.

La grève peut être de courte durée (1 heure ou moins) ou bien se poursuivre pendant une longue période (plusieurs jours ou semaines)

Les grévistes doivent respecter le travail des non-grévistes et ne pas bloquer l'accès des locaux.

Les syndicats et les grévistes sont responsables des abus commis pendant une grève.

Se déclarer gréviste :

Les salariés qui veulent utiliser le droit de grève n'ont pas à respecter de préavis. Cependant, ils doivent prévenir de leur absence l'employeur par tous moyens à leur disposition.

Signez la pétition en ligne pour montrer votre opposition à cette réforme :

<https://www.change.org/p/retraites-non-%C3%A0-cette-r%C3%A9forme-injuste-et-brutale>

